

Tarif des aides auditives et des services afférents assurés (A-29, r. 8)

Adresse du site Internet : <http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/regie/publications-legales/Pages/tarif-aides-auditives.aspx>

Remplacements ou modifications	Date d'entrée en vigueur	Date de publication
Modification à l'annexe du règlement (tarif)		
Modifications dans les parties I, II et III	1 ^{er} juillet 2013	17 juin 2013

Tarif des aides visuelles et des services afférents assurés (A-29, r. 8.1)

Adresse du site Internet : <http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/regie/lois/tavsa.shtml>

Remplacements ou modifications	Date d'entrée en vigueur	Date de publication
Modification à l'annexe du règlement (tarif)		
Modifications dans la Partie IV	15 février 2013	15 février 2013
Modification à l'annexe du règlement (tarif)		
Modifications dans la Partie IV	1 ^{er} juillet 2013	17 juin 2013
Modification à l'annexe du règlement (tarif)		
Remplacement de l'Annexe I	16 décembre 2013	16 décembre 2013

Original signé par :

*La secrétaire générale de la Régie
de l'assurance maladie du Québec,*
CHANTAL GARCIA

61220

Avis

Loi sur la conservation du patrimoine naturel
(chapitre C-61.01)

**Réserve naturelle de la Rivière-du-Diable
(Station Mont Tremblant)****— Reconnaissance**

Avis est donné par les présentes, conformément à l'article 58 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (chapitre C-61.01), que le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a reconnu comme réserve naturelle, une propriété privée d'une superficie de 73,82 hectares, située sur le territoire

de la Ville de Mont-Tremblant-, municipalité régionale de comté des Laurentides. Cette propriété est connue et désignée comme étant une partie du lot 2 803 530, le lot 2 803 769 et une partie du lot 2 803 770 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

Cette reconnaissance, d'une durée perpétuelle, prend effet à compter de la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le directeur du patrimoine écologique et des parcs,
PATRICK BEAUCHESNE

61218